



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 nommant le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP section design et métiers d'art option métiers d'art à la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommés pour l'épreuve d'admissibilité du concours susvisé :

**Examineur spécialisé**

M. Jonathan LEROY  
Professeur de lycée professionnel

Académie de NICE

**Examinatrices spécialisées**

Mme Viviane BULCKAEN  
Professeure de lycée professionnel  
Mme Sandrine FOUGERET  
Professeure de lycée professionnel

Académie de LILLE

Académie de POITIERS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 janvier 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU